

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 24 MAI 2020**

Date de la convocation: 18 Mai 2020

Date d'affichage : 18 Mai 2020

Nombre de membres :

Afférents au conseil

municipal: 29 En exercice: 29 Présents: 25

Procuration(s): 3

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre Mai à 11 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni exceptionnellement à la salle Moulin-Bouquet, sous la Présidence de Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents: M. Laurent Poissant, Mme Nadège Vandenbussche, M. Phillipe Dutkiewicz, Mme Catherine Bécart, M. Didier Comparon, Mme Anne-Marie Duhamel, M. Jean-Pierre Coquelle, Mme Nadine Dautriche-Waeles, M. Romain Drumez, Mme Virginie A., M. Jöel Ouvry, Mme Perrine Fruchart, M. Brund Me, Mme Queste Cindy, M. Michael Honoré, Mme Marie-Claire Debert M. Caron Philippe, Mme Sophie Passerieux, M. Joël Bigourd, Mme Evrard-Courtin Marie-Claire, Mene Jaqueline Lacheray, M. Grégory Clausen, Mme Angélique Wasil, M. Ludovic Decocq, M. Jimmy Delestierine. Excusé: M. Bertrand Naglik; M

Excusé(s) ayant donné procuration: M. Alain Courault pouvoir à Mme Anne-Marie Duhamel, Mme Sylvie Debove pouvoir à Mme Catherine Bécart, M. Serge Hermant pouvoir à Mme Catherine Bécart;

<u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Jimmy Delestienne

Objet: Election du Maire

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Monsieur Delestienne Jimmy se porte seul volontaire pour être secrétaire de séance, il est donc nommé.

Monsieur Laurent Poissant Maire sortant, fait l'appel des membres du Conseil Municipal par ordre nominal afin de les installer dans leur fonction puis le Doyen des Elus, Monsieur Joël Bigourd prend la présidence de la séance (le plus âgé des conseillers municipaux, article L.2122-8 du C.G.C.T.)

Monsieur Bigourd rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, 2 candidats se déclarent :

- -Monsieur Ludovic Decocq;
- -Monsieur Laurent Poissant;

Chaque Conseiller Municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé.

Après dépouillement, les résultats s

- nombre de bulletins : 28

- bulletins blanc(s) ou nul(s): 0

- Suffrages exprimés : 28

- Majorité absolue : 15

- ont obtenu:

- Monsieur Ludovic Decocq : 2 voix

- Monsieur Laurent Poissant: 26 voix

Le Candidat ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

Est élu Maire: Monsieur Laurent Poissant

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

suivants:

Sous-Préfecture

Le Maire,

aurent Poissant Page 2 sur 2

« Décision Exécutoire » :

Reçue en Sous-Préfecture le 27 MAI 2020

Publiée et Notifiée le

.... 2.9.MAL.2020

Le Maire,

